



FEUILLE DE ROUTE VERS DES BÂTIMENTS MONTRÉLAIS ZÉRO ÉMISSION DÈS 2040

AVIS DÉPOSÉ À LA COMMISSION DE COMMISSION SUR L'EAU,
L'ENVIRONNEMENT, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES
GRANDS PARCS

14 DÉCEMBRE 2022





Conseil régional de l'environnement de Montréal
Maison du développement durable
50, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 300
Montréal (Québec) H2X 3V4
Tél. : 514-842-2890
info@cremtl.org
www.cremtl.org

Le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) est un organisme de bienfaisance indépendant, consacré à la protection de l'environnement et à la promotion du développement durable sur l'île de Montréal depuis 1996. Par le regroupement et la concertation de ses membres, par ses activités de sensibilisation, de représentation publique et ses différents projets-action, il contribue à l'amélioration de la qualité des milieux de vie et de l'équité sociale sur l'île de Montréal.

Introduction

Le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) appuie la Ville de Montréal dans les stratégies ambitieuses nécessaires à l'atteinte de ses cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) basées sur la science de 55% d'ici 2030 et de carboneutralité en 2050.

Le document de consultation de la feuille de route souligne bien l'urgence d'agir et met en lumière le rôle incontournable du secteur du bâtiment dans la lutte aux changements climatiques.

En accord dans l'ensemble avec la feuille de route, nous avons choisi par cet avis de souligner quelques priorités d'ajouts et de modifications afin de la compléter. Il est important pour nous d'insister sur la nécessité d'adopter des mesures rigoureuses afin de limiter l'utilisation d'appareils émetteurs de GES, notamment les appareils fonctionnant aux hydrocarbures et spécialement les appareils fonctionnant au gaz naturel.

Quid des halocarbures ?

L'action 32 du Plan Climat 2020-2030¹ de Montréal souligne l'importance des halocarbures dans les émissions de GES de Montréal. Le tableau 17 de l'inventaire des GES de la collectivité montréalaise 2017² fait également état d'une hausse importante des émissions de GES associés à la production et la consommation d'hydrocarbures, de SF₆ et de NH₃ qui sont passés de 0.5 kt éq. CO₂ en 1990 à 587 kt éq. CO₂ en 2017. Généralement associés au secteur industriel, une portion, à déterminer, des halocarbures est liée aux bâtiments, vu leur utilisation dans les équipements de climatisation et de réfrigération.

Ce volet constitue un élément absent de la feuille de route. Bien qu'elle se concentre à juste titre sur les GES liés à l'énergie, il appert que **plus de connaissances et des stratégies conséquentes devraient être développées sur l'utilisation et les fuites d'halocarbures dans le cadre d'une stratégie de bâtiments zéro émission**. Si ce n'est pas le cas, la Ville devrait alors expliquer pourquoi elle exclut ces émissions du périmètre de sa stratégie zéro émission des bâtiments et comment elle les traite en regard de ses objectifs globaux de carboneutralité.

Aller au-delà des équipements de chauffage

Les stratégies de la feuille de route insistent à juste titre sur les équipements de chauffage. Pour la portée symbolique et pour les incidences des appareils au gaz sur la santé de la population, **nous recommandons à la Ville d'inclure tous types d'équipements au gaz et au propane dans sa stratégie**.

Par exemple, les équipements de chauffage d'appoint au propane pour chauffer les terrasses ou les foyers décoratifs au gaz sont en contradiction avec l'esprit de la feuille de route. Bien qu'il ne nous soit pas possible d'évaluer l'importance de ces équipements en termes d'impact climatique, leur utilisation représente certainement une menace à la perception de cohérence dans les stratégies de la ville. **Nous recommandons que ces équipements soient dans un premier temps**

¹ https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/Plan_climat%2020-16-16-VF4_VDM.pdf

² https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/inventaire_ges_collectivite_2017_vf_0.pdf

exclus des bâtiments et activités de la Ville pour ensuite être intégrés aux mesures visant à réduire l'utilisation d'hydrocarbures de l'ensemble des bâtiments.

Pour leurs impacts sur la santé, **nous recommandons également d'intégrer les équipements de cuisson dans les mesures de la feuille de route**. En effet, deux études confirment des risques importants pour les personnes vulnérables, notamment les enfants, les aînés et les personnes présentant certaines conditions de santé^{3,4}. Si la cuisson au gaz dans un contexte domestique est relativement facile à substituer par l'électricité, il pourrait en être autrement dans le domaine de la restauration.

Pour ce dernier, **nous invitons la Ville à mettre en place un chantier de travail avec des experts de la restauration et de la gastronomie afin de décarboner en totalité ou en partie les cuisines des bâtiments montréalais**. Montréal est un haut lieu de la restauration et de la gastronomie et nous sommes convaincus que dans sa route vers la carboneutralité des bâtiments, Montréal peut contribuer à l'innovation en matière d'alimentation sobre en carbone.

Le gaz naturel n'est pas une énergie de transition pour les bâtiments

Nous souhaitons pour terminer apporter quelques arguments à la commission **en faveur d'une feuille de route qui exclut à terme complètement le gaz naturel des bâtiments, y compris la biénergie et le gaz naturel renouvelable (GNR)**.

Alors que le Québec a largement refusé la production de gaz naturel fossile et la construction de centrales électriques au gaz naturel avec le rejet du projet du Suroit, la solution d'installer des unités de production d'énergie au gaz naturel sur les bâtiments nous apparaît comme un terrain glissant en matière de transition énergétique, contraire aux grands choix de société qui ont été faits autour du gaz naturel.

Comme le document de consultation le démontre, il existe d'autres façons de gérer la pointe hivernale que de doter les bâtiments d'équipements de biénergie émettrice de GES aux bâtiments. Ces mesures permettent non seulement de minimiser les émissions des bâtiments, mais également celles en amont de la chaîne de production et de transport du gaz naturel. **Nous enjoignons la commission à rester ferme sur ce sujet, et ne pas considérer le chauffage biénergie comme une solution dans le secteur des bâtiments**.

En matière de gaz, **nous recommandons également à la commission de ne pas considérer le gaz naturel renouvelable comme une solution de transition dans le secteur du bâtiment et de réserver cette source pour des usages industriels plus spécifiques**.

De nombreux documents appuient cette recommandation. Le rapport « Pathways to net zero du Transition accelerator » attribue un potentiel de faible à moyen au gaz renouvelable, selon des opportunités très spécifiques en fonction de contextes locaux⁵.

³ <https://www.scientificamerican.com/article/gas-stoves-leak-more-methane-than-previously-thought/>

⁴ <https://www.climatecouncil.org.au/wp-content/uploads/2021/05/Kicking-the-Gas-Habit-How-Gas-is-Harming-our-Health.pdf>

⁵ <https://transitionaccelerator.ca/wp-content/uploads/2021/02/Buildings-Table-1.pdf>

Le rapport « Les Trajectoires de réduction de GES du Québec » de la firme Dunsky estime que le « gaz naturel renouvelable (GNR) est d'abord dirigé vers les processus industriels pour lesquels la substitution vers une autre source d'énergie présente des barrières techniques importantes »⁶. Son scénario pour atteindre les réductions de GES s'approchant de -90 % en 2050 utilise la bioénergie principalement « pour la production d'électricité avec captage et séquestration de carbone au détriment de tous les autres usages, car le modèle cherche à générer des émissions négatives ». Dans ce scénario, la consommation de gaz naturel est réduite de 80% par rapport à 2016 et le GNR n'occupe qu'un tiers de la consommation résiduelle.

Prévoir le chantier sur les émissions de GES indirectes

Le Plan climat 2020-2030 prévoit plusieurs actions visant les émissions de GES indirectes. L'action 6 consiste à établir « un plan de travail pour favoriser la réduction des émissions de GES directes et indirectes provenant des chantiers de construction. » L'action 39 prévoit déployer de « nouvelles méthodologies d'analyse de données sur les échanges commerciaux interrégionaux, la Ville déterminera les principales sources de GES directes et indirectes découlant de la consommation de sa collectivité. En s'appuyant sur cet inventaire, elle bonifiera ses stratégies et choisira les mesures à adopter pour réduire l'empreinte carbone de la communauté montréalaise. » **En cohérence avec le Plan climat 2020-2030, la feuille de route devrait comporter des éléments de planification des actions 6 et 39 liées aux émissions indirectes des bâtiments**, par exemple, un échéancier sommaire relatif à ces travaux.

De telles approches sont en cohérence avec les recommandations sur les engagements Net Zero du *High-Level Expert Group on the Net Zero Emissions Commitments of Non-State Entities* de l'ONU⁷:

- Pour les entreprises

Targets must include emissions reductions from a non-state actor's full value chain and activities, including scope 1, 2 and 3 emissions for businesses. Where data is missing for scope 3 emissions, businesses should explain how they are working to get the data or what estimates they are using;

- Pour les grandes villes

Large cities should make every effort to report on scope 3 emissions, in particular those associated with sources of revenue and expenditure under the control of the revenue generating authority.

⁶ https://www.dunsky.com/wp-content/uploads/2021/09/Rapport_Final_Trajectoires_QC_2021.pdf

⁷ https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/high-level_expert_group_n7b.pdf

En plus actions visant les émissions indirectes associées aux matériaux et aux procédés de construction prévues à l'action 6 du Plan climat 2020-2030, une démarche visant les émissions de GES indirectes des bâtiments pourrait, par exemple, mener à des mesures liées à la localisation des bâtiments⁸ et le transports des usagers du bâtiment.

Conclusion

Le CRE-Montréal appuie la Ville de Montréal dans ses efforts vers la carboneutralité et l'encourage à aller de l'avant avec la feuille de route « Vers des bâtiments montréalais zéro émission » dès 2040. Cet avis nous a permis de réitérer l'importance d'exclure le gaz naturel des bâtiments, y compris la biénergie et le gaz naturel renouvelable (GNR).

Afin d'accroître la portée du document et assurer une cohérence dans les différentes interventions préconisées, nous recommandons à la commission de considérer les points suivants :

- Intégration d'une section sur les émissions de GES des bâtiments non liées à l'énergie, comme les halocarbures;
- Inclusion dans la feuille de route de tous les équipements brûlant des hydrocarbures et émettant des GES comme les chauffages d'appoint et foyers décoratifs;
- Mise sur pied d'un chantier avec le milieu de la restauration pour décarboner en totalité ou en partie les cuisines des bâtiments montréalais.
- Inclure dans la feuille de route des éléments de planification des actions 6 et 39 du Plan climat 2020-2030 liées aux émissions indirectes des bâtiments.

Enfin, nous tenons à réitérer l'entière collaboration du CRE-Montréal dans le déploiement de ce chantier important de la Ville vers la carboneutralité.

⁸ <https://collectivitesviables.org/etudes-de-cas/impact-de-la-localisation-des-activites-sur-les-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre.aspx>